

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception :	Cadre réservé à l'autorité environnementale Dossier complet le : N° d'enregistrement :				
Réalisation d'un forage de sécurisation d'u de Cotignac (83)	1. Intitulé du projet ne profondeur de 103 mètres, destiné à l'alimentation en eau potable de la commune				
2. Identification de	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)				
231 Personne physique					
Nom	Prénom				
2.2 Personne morale					
Dénomination ou raison sociale	Commune de Cotignac, Place de la mairie				
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Monsieur le Maire				
RCS / SIRET 2 1 8 3 0 0 4	6 5 0 0 0 1 8 Forme juridique collectivité territoriale commune				
N° de catégorie et sous-catégorie 27°a) Forage pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc., Le projet consiste à réaliser un forage d'une profondeur de 103 mètres identique au forage des Plantiers 2 existant. Cet ouvrage qui sera dénommé Plantiers 3, va capter les eaux souterraines, afin d'assurer une sécurisation de la ressource en eau potable de la commune. L'objectif est bien de sécuriser la production et pas d'augmenter la capacité de production.				
	4. Caractéristiques générales du projet				
Doivent être annexées au présent form	vlaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire				
4.1 Nature du projet, y compris les éver					
environ 10 mètres et exploitera les calcair commune, afin de paller à une éventuelle pu mettre en évidence de présence de pl Le forage des Plantiers 3 n'est pas destiné	alisé à l'intérieur du périmètre de protection immédiate des forages des Plantiers, soit à res fissurés. Ce nouveau forage sera destiné à sécuriser la ressource en eau de la défaillance du forage des Plantiers. Ce dernier, a subit en 2017 une inspection vidéo et usieurs perforations qui peuvent nuire à son bon fonctionnement à court terme. La augmenter les prélèvements autorisés, mais à sécuriser la ressource en eau a de prélèvement des forages des Plantiers ne sera pas dépassé par l'ensemble des				

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de fournir aux habitants de la commune une eau potable de qualité. De plus, la création d'un nouveau point de production permettra à la commune de se prémunir d'un éventuel dysfonctionnement du forage des Plantiers 2. La commune a engagée une recherche en eau sur l'intégralité de son territoire dans le but de diversifier sa production. Cependant, celle-ci s'est avérée infructueuse.

Le secteur des Plantiers a donc été sélectionné pour accuelllir le nouveau forage, celui-cl à l'avantage d'une géologie connue et d'une protection existante par la présence d'un périmètre de protection. Le débit attendu du nouveau forage est identique aux forages existant soit 60 m3/h.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase trayaux

Le forage des Plantiers 3 va être réalisé par une entreprise spécialisé dans la réalisation de forage et dans le respect de l'environnement. Ces travaux seront sous maîtrise d'oeuvre du bureau d'études INGENERIA.

Les travaux prévus pour une durée comprise entre 15 jours et 1 mois seront séquencés en 2 phases. La première phase consistera à la foration et à la pose du tubage définitif. La seconde phase consistera à la réalisation d'essais de pompages permettant de définir le potentiel de production du nouvel ouvrage.

A la fin des travaux seul restera un tube d'une hauteur d'environ 50 cm, fermé hermétiquement par un capot métallique cadenassé.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'objectif du projet est de fournir aux habitants de la commune de Cotignac une potable de qualité, en quantité suffisante au moyen d'un nouvel ouvrage neuf exempt de risque de défaillance à court terme.

L'objectif n'est pas d'augmenter la capacité de production mentionné dans la DUP des forages des Plantiers, mais d'assurer la sécurisation de la ressource.

4.4 A quelle(s) procédure(s) admini La décision de l'autorité environnen	strative(s) d'autorisation le projet a-t- nentale devra être jointe au(x) dossie	l été ou sera	-t-11 soumis ? ation(s).
Une déclaration préalable au titre au déposée à la DDTM 83.	titre des rubriques 1.1.1.0 et 1.1.2.0. de	l'article R214-	1du code de l'environnement sera
	ne phase de constitution d'un dossier c ommation humaine, et conformément		
	projet et superficie globale de l'opérati	on - préciser l	
The state of the s	deurs caractéristiques		Valeur(s)
Profondeur du forage Débit d'exploitation attendu Volume d'exhaure journalier maximu	m pour l'ensemble du champ captant		103 mètres 60 m3/h 1 500 m3/j
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹	Long. 6 • 8	3 · 51 · 81 Lat. 43 · 32 · 44 · 66
Commune de Cotignac (83570) Lieu dit : Les Piantiers	Pour les catégories 5° a), 6° a), b et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b).12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ : Point d'artivée : Communes traversées :		
4.7 S'agit-il d'une modification/exter	e projet et	na evisioni ?	Out Non X

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concemant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oul	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEPF) ?		×	La ZNIEFF la plus proche est située à 2 000 mètres du futur forage. (ZNIEFF de type 2 : Massif du Bessillon; identifiant 930012476)
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	Le Parc naturel Régionnal le plus proche du futur forage se situe à 1000 mètres (PNR : Verdon ; Identifiant : FR8000033)
Sur un ferritoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-Il prescrit ou approuvé ?		X	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	X		Le futur forage des Plantiers 3 sera situé à l'intérieur du périmètre de protection immédiate des forages des Plantiers, propriété communale, situé sur la commune de Cotignac, autorisé par la DUP du 18 Septembre 1990.
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-II, dans ou à proximité :	Oul	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	La zone Natura 2000 la plus proche est située à une distance de 350 mètres : Sources et Tufs du Haut var ;identifiant : FR93001618.
D'un site classé ?		×	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Out	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milleu ?	X		Les travaux de foration n'engendreront que de très faible prélèvement d'eau. A la fin des travaux un essal de pompage sera réalisé (pompage par paliers et pompage longue durée). Le pompage par palier provoquera un prélèvement inférieur à 250 m3 tandis que le pompage longue durée (72 heures) engendrera un prélèvement de l'ordre de 4 200 m3, ces opérations sont uniques et respecteront les obligations, en termes de volume prélevé, de la DUP des forages existants des Plantiers.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	×		Les travaux de forage et les essals de pompage, provoqueront des modifications prévisibles du niveau de la masse d'eau. Celles-ci seront moindres par rapport aux modifications actuelles engendrées par les prélèvements au niveau des forages des Plantiers 1 et 2.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		Le forage produira des déblais de roche naturelle (calcaire et dolomie), d'un volume estimé à 3 m3. Ces déblais (cuttings) sont totalement inertes et seront étalés sur place, autour du point de forage à la fin des travaux.
	Est-II déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-II les ressources naturelles du soi ou du sous- soi ?		X	
	Est-il susceptible d'entroîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Le forage sera réalisé à l'intérieur d'une enceinte grillagée matérialisant le périmètre de protection immédiate des forages des Plantiers. Celle-ci est régullèrement entretenue et dépourvue de végétation d'un quelconque intérêt écologique.
Millev nature			X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concemé par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sonitaires ? Est-Il concerné par des risques sanitaires ?	×		Les travaux de forage vont provoquer une augmentation temporaire de la turbidité des forages des Plantiers. Pour éviter la distribution d'une eau de mauvaise qualité, l'exploitation de ce forage sera stoppée durant les travaux de foration et jusqu'au retour d'une eau de bonne qualité. Les travaux de foration n'utilisent aucun produit susceptible de détériorer la qualité de l'eau.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		X	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Durant les travaux, le matériel de forage fonctionne à l'aide de moteurs thermiques (carburant : Fioul) qui font fonctionner le compresseur et la pompe hydraulique de la foreuse. Ces moteurs sont capotés pour limiter au maximum le bruit émis. Durant les pompages aucun bruit ne sera émis par la pompe immergée.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-1-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?			Lors de la foration des vibrations seront observées et limitées à l'enceinte du périmètre de protection immédiate (environ 30 mètres). Il n'y a aucune habitation dans ce périmètre
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X		La foration peut générer des poussières issues des terrains durs telles que les calcaires et les dolomies, tant que les niveaux aquifères ne sont pas atteints. Les envois de poussières seront atténués par l'arrosage du site et la mise en place d'une tête de forage fermé.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dansiquel milieu ?	X		Durant les phases de foration dans l'aquifère, et durant les essais de pompage, les eaux exhaurées sont recueillles dans un bac de décantation puls rejetées au milleu naturel, dans le thalweg le plus proche. Le point de rejet est la rivière de la Cassole (identifiant FRDR10120).
	Engendre-t-ii des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	

	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	X	
/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	×	
6.2 Les incide approuvés Oui	ences du projet identi :? Non X Si oui; décri		nt-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
6.3 Les incide	Non X Si oui, décr		-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effeis négalifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Le projet n'a pas d'incidence sur l'environnement. En effet, le forage sera réalisé à l'intérieur du périmètre de protection immédiate des forages des Plantiers, pourvu d'une enceinte grillagée régulièrement débroussaillée. Il n'y a ni arbre, ni souche morte, ni terrier sur ce périmètre exclusivement dédié à la production d'eau potable.

Afin d'éviter un éventuel impact des travaux sur la faune voisine du périmètre, les mesures suivantes seront réalisées : les travaux seront uniquement diurnes et aucun produit toxique pouvant être ingéré par la faune ne sera stocké.

Dans la mesure où le projet est destiné à l'alimentation humaine, il n'a pas d'effet négatif sur la santé humaine.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi,

Le forage des Plantiers 3 va permettre de sécuriser la production d'eau potable de la commune de Cotignac. Il n'y aura pas d'impact des travaux sur les zones protégées, ni sur la faune et la flore avoisinantes.

Au cours des années passées, l'exploitation des forages des Plantiers n'a pas porté atteinte à la masse d'eau superficielle et à la nappe souterraine. Le forage des Plantiers 3 n'a pas pour objectif d'augmenter les prélèvements de la commune mais bien de sécuriser la ressource en eau.

Le demandeur sollicite donc la dispense d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8	1 Annexes obligatoires	5
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'îl existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	×
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×
5	Souf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volonfairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Les annexes jointes à la présente sont :

DUP des forages des Plantiers Carte de localisation des périmètres de protection des forages des Plantiers Rapport d'inspection vidéo, réalisé par INGENERIA en Aout 2017

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Cotignac

le, 17/10/2018

Signature

LE MAIRE
Jean-Pierre VERAI